



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction générale de la création artistique

2018-2019

Rapport d'évaluation relatif à l'activité de formation

Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique

Théâtre

Table des matières

PRÉCONISATIONS FORMULÉES LORS DE LA DERNIÈRE PROCÉDURE	3
1. Rappel des préconisations.....	3
2. Prise en compte des préconisations.....	3
- A - INTRODUCTION : PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT	4
- B - ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT Politiques et dispositifs communs, le cas échéant, à l'ensemble des formations	5
Domaine 1 : Formation et pédagogie.....	5
Domaine 2 : Recherche.....	6
Domaine 3 : Pilotage et gouvernance de l'établissement et de l'offre de formation.....	7
Domaine 4 : Relation à l'étudiant.....	8
Domaine 5 : Inscription territoriale.....	8
Domaine 6 : Dynamiques nationale et internationale.....	9
- C - ANALYSE DU (DE CHAQUE) CURSUS DE FORMATION	10
Cursus D.N.S.P. de Comédien.....	10
1. Objectifs pédagogiques de la formation.....	10
2. Organisation et modalités pédagogiques de la formation.....	10
3. Suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.....	11
4. Données relatives à la formation.....	11
- D - CONCLUSION	12
1. Points forts.....	12
2. Points faibles.....	12
3. Avis global.....	12
4. Préconisations.....	12
ANNEXE	13
Groupe d'experts chargés de l'évaluation :.....	13
Date des visites : les 26 et 27 novembre 2018, et les 8 et 11 janvier 2019.....	13
Personnes rencontrées :.....	13

Comme le prévoit la procédure contradictoire, le CNSAD a été destinataire du rapport provisoire. Des observations relatives à des inexactitudes ont permis de rectifier quelques erreurs factuelles. Les remarques du CNSAD sont annexées au rapport définitif. Elles n'apparaissent pas de nature à justifier de plus amples modifications de ce dernier.

PRÉCONISATIONS FORMULÉES LORS DE LA DERNIÈRE PROCÉDURE

1. Rappel des préconisations

Préconisations formulées dans le rapport d'évaluation 2014-2015 :

1. *La perspective de nouveaux locaux doit être rapidement tracée.*
2. *La relation avec les universités doit être légitimée et éclaircie.*
3. *La place des cours d'interprétation gagnerait à être explicitée.*

Éléments précisés dans le courrier DGCA du 20 juillet 2015 :

Outre les préconisations figurant dans le rapport des experts, et qu'il vous revient de mettre en œuvre, je vous indique, à l'appui des échanges et des débats de la CNH, que dans le cadre des travaux de refonte du partenariat avec l'université pour la délivrance d'une licence en parcours conjoint, il apparaît nécessaire de traiter de la problématique d'enseignements à développer (cours, politiques publiques culturelles...) et de traiter également de la situation des étudiants déjà titulaires d'une licence.

Il pourrait par exemple être envisagé de les inscrire en master (à l'université Paris VIII ou dans le 2^e cycle en cours de finalisation au sein de l'établissement, en partenariat avec la CoMUE PSL). À ce titre, je vous serais reconnaissant de bien vouloir tenir informés les services de la Direction générale de la création artistique (DGCA) de l'avancée de vos travaux et, en particulier, de transmettre, une fois finalisée, la nouvelle convention avec l'université.

Par ailleurs, les membres de la CNH ont salué le travail d'ouverture et de dialogue en cours entrepris par le CNSAD avec les autres établissements habilités à délivrer le DNSP de comédien.

À ce titre, tout en soulignant la nécessité pour le CNSAD de conserver son identité et son exigence de formation au sein du réseau, ils ont souhaité que puisse être mise en place une plus grande modularité des enseignements permettant la création de passerelles entre écoles. Cette modularité serait également de nature à favoriser une spécialisation en dernière année de DNSP en vue d'une poursuite d'études de certains diplômés en 2^e cycle d'enseignement supérieur.

Cette modularité pourrait aussi permettre la mise en place d'un dispositif de la Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le développement de formation continue diplômante, favorisant ainsi la rencontre, l'échange d'expériences et de savoirs entre les étudiants de la formation initiale et les stagiaires (professionnels en activité) de la formation continue. Cette interaction serait propice à valoriser la professionnalisation comme à faciliter l'insertion.

En outre, les membres de la CNH ont souhaité attirer votre attention sur la nécessité de travailler au développement de l'insertion des diplômés dans le cadre du réseau des établissements habilités, et au-delà du seul dispositif du Jeune Théâtre National (JTN).

2. Prise en compte des préconisations

Parmi les préconisations du rapport d'évaluation 2014-2015 citées plus haut, celle d'une « explicitation de la place des cours d'interprétation » entendue comme l'exigence d'une traversée des textes du répertoire dramatique dans le cadre des enseignements délivrés constitue un enjeu réel mais néanmoins difficile à mettre en œuvre selon la direction pédagogique. La liberté pédagogique accordée aux enseignants et aux intervenants rend en effet délicate la « coordination » des contenus d'enseignement délivrés, leur cohérence et leur complémentarité faisant toutefois l'objet d'une vigilance particulière.

Le projet de la Cité du théâtre répond à la question des locaux évoquée plus haut. Placé dans le bâtiment principal, au centre de la Cité du théâtre, le Conservatoire (4 700 m² de surface utile pour un effectif usager de 150 personnes) devrait ouvrir ses portes en septembre 2025.

En mettant fin au partenariat avec l'université Paris 8 et en choisissant de devenir membre de la ComUE Paris Sciences & Lettres (PSL), le CNSAD a répondu à la préconisation concernant la légitimation et l'éclaircissement de sa relation avec les universités.

– A –
**INTRODUCTION :
PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT**

Offre pédagogique de l'établissement dans le domaine artistique :

Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien

Le Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique (CNSAD) qui commence son histoire en 1784, est un établissement public administratif d'enseignement supérieur placé sous la tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication. Son statut est régi par un décret du 20 mai 2011, modifié par un décret du 22 octobre 2015 ; il est doté d'un conseil d'administration. Il a pour mission principale de dispenser un enseignement hautement spécialisé de l'art dramatique sous toutes ses formes au titre de la formation initiale et de la formation continue. Cet enseignement porte en premier lieu sur la maîtrise pratique de l'art dramatique, mais aussi sur les connaissances théoriques utiles à son exercice. La durée des études est de trois années pour le 1er cycle, lesquelles conduisent à la délivrance par le Conservatoire du Diplôme national supérieur professionnel de comédien (DNSPC), éventuellement assorti d'une licence universitaire, la licence C.P.E.S. (Licence du Cycle Pluridisciplinaire d'Études Supérieures) hébergée au lycée Henri IV au sein de la ComUE P.S.L. Le CNSAD est en effet membre de la ComUE Paris Sciences & Lettres (PSL) qui délivre par ailleurs la formation doctorale innovante SACRe (Sciences, Arts, Création, Recherche). La formation de deuxième cycle est, quant à elle, orientée vers la mise en scène.

Riche d'une expérience de deux siècles, le CNSAD est profondément ancré dans la vie théâtrale et culturelle française. Il propose un programme pédagogique ouvert à des démarches artistiques et à des esthétiques variées. Ce programme est en constante évolution, notamment grâce au renouvellement fréquent et à la personnalité des enseignants – artistes en activité et professionnels reconnus dans leur domaine – et aux collaborations établies en France et dans le monde. Exclusivement dirigé par des hommes jusqu'en 2013, il est actuellement dirigé par Claire Lasne Darcueil.

Le Conservatoire accueille chaque année, en premier cycle, des promotions de 30 élèves comédiens, 15 hommes et 15 femmes pour un cursus de trois ans. En 2016, le nombre de candidats au concours était de 1 338, en 2017 de 1 269, pour atteindre 1 392 en 2018. En 2017, le budget exécuté de dépenses de l'établissement s'élève à 4 198 941 €, et les recettes exécutées à 4 404 832 €, soit un niveau de ressources propres de 375 861 €. Le fonds de roulement de l'établissement est établi à 1 772 439 € en 2017. Le budget des aides sociales aux étudiants est passé de 105 267 € en 2013 à 206 000 € en 2017. L'établissement emploie 34 personnes dans les domaines administratif et technique et une soixantaine dans le domaine pédagogique dont une quinzaine d'enseignements permanents ; une centaine de contrats temporaires sont par ailleurs engagés chaque année pour des personnels techniques bénéficiant des dispositions de l'annexe 8 au règlement de l'assurance chômage. Le Conservatoire occupe à ce jour 3 bâtiments, pour une surface totale de 4 475 m² ; son transfert à la Cité du Théâtre est prévu pour la rentrée 2025.

– B –
**ANALYSE DU FONCTIONNEMENT
DE L'ÉTABLISSEMENT**

Politiques et dispositifs communs, le cas échéant, à l'ensemble des formations.

Domaine 1 : Formation et pédagogie

La restructuration des programmes d'enseignement mise en place par Claire Lasne Darcueil se caractérise par une spécificité des apprentissages selon les années. L'offre d'enseignement est donc pensée dans un souci d'acquisition progressive de compétences en vue du développement de l'autonomie de l'élève. Elle se caractérise également par la poursuite des cours hebdomadaires, propres à l'enseignement délivré au CNSAD.

En première et deuxième années, une formation systématique et régulière aux techniques de chant, danse, masque, clown, escrime, Taï chi, etc. est ainsi proposée aux élèves. Outre les enseignements obligatoires, des enseignements optionnels sont également proposés aux élèves de première et deuxième année : le hall de la chanson, escrime, art du combat, technique du cinéma. Si **la cohérence de l'offre d'enseignement est évidente** entre les années 1 et 2, la mise en condition professionnelle des élèves en troisième année, avec l'arrêt des enseignements menés depuis deux ans, peut paraître abrupte. Les élèves ont fait ainsi part à l'équipe pédagogique de leur souhait de pouvoir poursuivre les cours de chant et de danse en troisième année. La question de la poursuite des cours d'interprétation et son articulation avec les « Ateliers de création » pourrait également être posée. La problématique des locaux n'a pas permis à la direction de répondre favorablement à cette demande.

La particularité de l'intégration du CNSAD à la ComUE PSL est en soi innovante, puisqu'aucune université n'est nommément partenaire pour la diplomation universitaire, celle-ci étant assurée par l'affiliation à l'ENS et au réseau des Grandes écoles Arts, Science et Lettres. Ce choix induit le maintien d'une exigence qualitative d'excellence dans les enseignements et la recherche. C'est un fait remarquable qui se décline durant les modalités de formation sur 2 cycles. (Licence, Doctorat et futur Master). Par ailleurs, **la dimension d'innovation pédagogique de l'établissement** se traduit également par les éléments suivants : possibilité donnée aux élèves du cycle de formation initiale de rejoindre des élèves du cycle 2 « Jouer et mettre en scène » sur des expérimentations de recherche scéniques ; la « semaine Inter-école » qui rassemble des élèves du CNSAD, de la Fémis, de l'ENSAD, et de la licence CPES dans des ateliers de création encadrés par des professeurs ; la mise en place de classes préparatoires – préparation concours d'entrée ; le choix de la « remise en question des acquis et des savoirs » en début de cursus, qui vise à proposer aux élèves une formation initiale leur permettant de « ne plus se trouver dans un espace de performance », mais bien de travail et de formation.

Autre innovation pédagogique inhérente à l'offre de formation : le cursus « Jouer et mettre en scène ». Porté par PSL et le CNSAD, il a été créé à l'automne 2015, à la suite d'un appel à projet dit « SPIF » (Soutien aux projets innovants de formation) lancé par PSL. Il s'agit d'un nouveau cursus de formation à la mise en scène – niveau deuxième cycle – destiné à un nombre restreint d'élèves comédiens du Conservatoire qui souhaitent élargir leurs connaissances et leurs compétences aux questions de mise en scène, ainsi qu'à celles de l'écriture dramatique (stages d'écriture). L'année de sa mise en place, la formation se superposait et tenait lieu et place de certaines UE en deuxième et troisième année ; depuis l'année 2018-2019, celle-ci ne concerne que la troisième année et est suivie d'une quatrième année supplémentaire.

La prise en compte de la diversification et de l'évolution des pratiques et des compétences professionnelles se traduit par des offres de formation spécifiques en direction notamment du numérique, du cinéma, de la radio, de la mise en scène ou encore de la médiation culturelle. Elle structure également la politique partenariale de l'établissement.

Si **l'interaction entre aspects théoriques et pratiques** traverse de manière générale l'offre de formation proposée par le CNSAD, cette porosité entre pratique théâtrale et théorisation prend des formes plus évidemment manifestes dans le cadre de certains enseignements. Citons ainsi les Cours d'histoire des formes théâtrales assurés par Cécile Falcon ou encore les cours de dramaturgie. Cette interaction est par ailleurs au fondement du principe même de la formation doctorante SACRe. Notons, ici, que la prise en compte d'un besoin de formation théorique et culturelle

est assumée par le CNSAD, indépendamment de la formation théorique universitaire qui constitue généralement le cadre attendu pour cette formation.

Interaction entre les enseignements proposés qui relèvent de différentes disciplines artistiques : en troisième année, les « Ateliers de création » sont de facto le lieu de cette convergence. Les élèves sont en effet mis en situation de convoquer les différents enseignements qu'ils ont reçus, de les articuler entre eux ; ils peuvent également s'ils en éprouvent le besoin, solliciter leurs enseignants. Notons ici, qu'aucun espace-temps spécifique n'est prévu pour répondre à cette demande ou l'anticiper. Un accompagnement pédagogique spécifique permettrait de répondre à ce besoin. Par ailleurs, les professeurs de l'école, notamment de chant et de danse, participent régulièrement aux ateliers dirigés par des artistes.

Enjeu majeur et annoncé comme tel de l'offre de formation du CNSAD, qui se donne « pour objectif de former des êtres humains et des artistes libres », **l'autonomie de l'étudiant** se construit notamment par le recours à une **pédagogie de projet** dont la mise en œuvre s'opère progressivement au fil des trois années du cursus. On peut ainsi citer, les « Impromptus » en première année ; les master-class, stages hors les murs, et « Cartes blanches » en deuxième année ; les « Ateliers de création » en troisième année. De la même façon, le mémoire de licence qui prend la forme d'un carnet de bord, s'il implique un suivi aussi bien méthodologique que de contenu, place l'élève en situation d'autonomie et de réflexivité à l'égard de sa pratique.

L'ouverture ponctuelle (trois fois dans l'année) de la classe d'interprétation en première année, la présentation des « Cartes blanches » à des professionnels ciblés en deuxième année, la présentation publique des « Ateliers » de troisième année, les stages dans des structures culturelles partenaires constituent des temps privilégiés en termes **d'insertion professionnelle**. La gestion au cas par cas, par la directrice, de l'autorisation des congés, notamment en deuxième année durant la période des master-class, s'inscrit également dans cette perspective. Certaines options, telle « le Hall de la chanson » participent indirectement à l'insertion professionnelle. Citons également la formation AIMS Artistes Intervenants en Milieu Scolaire, proposée à l'issue du cursus, la formation en administration et gestion de projets proposée en troisième année dans le cadre du cycle « Jouer et mettre en scène », et le doctorat SACRe qui ouvre aux artistes les portes de l'enseignement de la recherche. Par ailleurs, des stages d'insertion professionnelle sont effectués au cours de la 4^e année du cursus « Jouer et mettre en scène », en France et à l'étranger. Enfin, les élèves diplômés du CNSAD, bénéficient durant trois ans de l'accompagnement à l'insertion professionnelle du JTN.

L'Attractivité de l'offre d'enseignements proposée par le CNSAD (en 2018, 1610 candidats se sont présentés au concours d'entrée) si elle se fonde avant tout sur la notoriété des intervenants et de l'établissement, s'appuie également sur le partenariat noué avec la ComUE PSL, identifié comme réseau d'excellence. Elle s'appuie également sur le doctorat SACRe, même si ce dernier est peu moteur en formation initiale ; enfin, la situation géographique du CNSAD contribue également à l'attractivité de l'établissement.

Domaine 2 : Recherche

La recherche est entendue d'une part comme **espace d'expérimentations scéniques** libres, bien que supervisées et encadrées par un professionnel permanent, Nicolas Fleury « chargé de l'accompagnement des projets artistiques personnels des élèves » sur l'ensemble des trois années.

Une meilleure visibilité des réalisations effectuées dans le cadre du cursus « Jouer et mettre en scène » est préconisée et à l'étude.

La recherche est par ailleurs entendue dans son **acceptation universitaire**. Cette activité de recherche est basée sur le volontariat. Elle est comprise dans la formation du DNSPC via la diplomation universitaire Licence. Il s'agit de proposer aux élèves de troisième année la réalisation d'un mémoire de licence dont le contenu est un travail réflexif sur leur propre pratique et les enjeux de leur formation. Ce travail de réflexion est porté par la Licence C.P.E.S. (Cycle Pluridisciplinaire d'Études Supérieures), hébergée au lycée Henri IV au sein de la ComUE P.S.L (Paris Sciences et Lettres) qui forme en trois ans à une licence d'excellence et de diversité. Il est tutoré par un enseignant de PSL et par un enseignant du CNSAD. La recherche est également présente dans la formation via le doctorat SACRe, porté par le CNSAD dans le cadre de la ComUE P.S.L, et validé à l'ENS qui a la structure de formation en doctorat. Il manque actuellement un maillon, celui du Master, néanmoins préfiguré par le parcours « Jouer et mettre en scène », qui ne peut actuellement pas être hébergé (validé) à l'ENS qui n'a pas de Master.

Projet en cours en 2019. Par ailleurs, les actions réalisées avec l'Idéfi Créatic ou le Labex Arts H 2H montrent une vitalité de la recherche au sein de la formation.

Enfin, Le doctorat SACRe contribue à la valorisation de la recherche. Il est à noter que le Doctorat SACRe à mention « théâtre » ne concerne au mieux qu'un doctorant. Le lien entre doctorat SACRe et le CNSAD se fait dans le cadre des « Labos Conservatoire », créés par Jean-Loup Rivière, qui réunissent doctorants Sacre et élèves metteurs en scène autour d'artistes ou de penseurs/ chercheurs invités.

Le dépôt des exemplaires des mémoires de licence à la bibliothèque du CNSAD, contribuerait à la valorisation de la recherche.

Domaine 3 : Pilotage et gouvernance de l'établissement et de l'offre de formation

Les différentes **instances de gouvernance** se réunissent de manière régulière : le conseil d'administration, créé en 2012, environ 4 fois par an ; le conseil des études, 2 fois par an ; le comité technique s'est réuni 10 fois entre décembre 2013 et décembre 2016 ; le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, 8 fois entre décembre 2013 et décembre 2016. Les documents issus de la formalisation de ces échanges, qu'il s'agisse du « Contrat de performance 2017-2019 », du « Règlement des études » ou du « Règlement intérieur » sont des outils structurants de la stratégie de l'établissement.

La démarche qualité de l'établissement est à formaliser.

Si le **conseil des études**, qui se réunit deux fois par an, constitue l'un des rouages structurant de la **gouvernance pédagogique**, il est à noter que la directrice de l'établissement, Claire Lasne Darcueil s'implique personnellement dans le suivi individuel des élèves et joue un rôle structurant dans la politique de formation et de recherche. Cette conception de la gouvernance pédagogique retentit sur la définition du périmètre de la direction des études, nécessitant une articulation (entre la direction et la direction des études), qui semble en l'occurrence tout à fait effective. La direction des études, qui vient d'être renforcée par le recrutement récent de Nicolas Fleury, en charge du cursus « Jouer et mettre en scène » et du suivi des projets personnels des élèves, semble cependant sous-calibrée pour permettre un suivi pédagogique plus individualisé.

Après une situation de crise et une période d'instabilité au niveau des effectifs, notamment au sein l'équipe administrative (absence de responsable ressources humaines, absence du directeur financier), le **dialogue social** a été renoué et une relation de confiance semble s'être reconstruite entre la direction et l'équipe. L'arrivée de Claire Lasne Darcueil s'est accompagnée d'un seul départ au sein de l'équipe pédagogique, ce que nous soulignons. Claire Lasne Darcueil souhaite postuler pour un troisième mandat (2019-2022).

Le CNSAD doit poursuivre sa réflexion sur son organigramme, dans la perspective notamment de son déménagement à la Cité du Théâtre à l'horizon 2025. L'objectif de dix élèves par classe dans chacune des trois classes est également un enjeu d'avenir.

Au-delà du recrutement strictement paritaire des élèves, le CNSAD a mis en place **une charte égalité Femmes/Hommes** ; cette dernière a été présentée au CA puis au CHSCT, et au Conseil des études de l'automne 2018.

La **diversification des profils des élèves** constitue un enjeu majeur de la direction de Claire Lasne Darcueil. Une politique en faveur de la diversification sociale et géographique des élèves a ainsi été mise en œuvre, à la fois par un renforcement de l'information concernant l'offre de formation du CNSAD et les conditions d'entrée dans l'école (plaquette de communication), mais aussi par une modification du règlement des études et notamment des modalités du concours d'entrée qui accorde une plus grande place aux entretiens individuels. Cette politique de diversification sociale, géographique et de formation des élèves s'est par ailleurs accompagnée d'un suivi individuel des élèves ; elle a également été associée à une augmentation substantielle du budget dédié aux aides sociales qui est établi aujourd'hui à 200 000 €. Autre vecteur de développement de la diversité des profils, la création d'une classe préparatoire en partenariat avec le MC 93 et le Conservatoire de Bobigny.

La visite effectuée sur site confirme que « les locaux actuels ne sont plus adaptés aux besoins pédagogiques du CNSAD et ne permettent aucun développement des cursus in situ ». À titre d'exemple, la demande émanant des élèves d'introduire de cours de danse et de chant en troisième année est techniquement impossible à mettre en

place. De même, il est impossible de poursuivre la division des groupes en classes de dix, notamment pour des questions de locaux. La Cité du théâtre, qui accueillera le CNSAD doit ouvrir ses portes à la rentrée 2025.

Domaine 4 : Relation à l'étudiant

Claire Lasne Darcueil s'implique personnellement dans le **suivi individuel des élèves** qu'elle rencontre quatre fois de manière formalisée sur toute la durée du cursus : à l'occasion du troisième tour du concours, lors d'entretiens individuels à l'issue de la période dite de rentrée (trois semaines), à l'issue du premier semestre de l'année 1, à l'issue de l'année 1, puis de l'année 2. L'autorisation de « redoubler » une année ou de poser un congé, est prise par la directrice en concertation avec l'équipe pédagogique. Par contre, la décision d'exclusion est prise soit par le Conseil pédagogique (absence du niveau d'ECTS requis), soit par la commission de discipline (problèmes d'absence, retards ou comportementaux).

Au-delà de l'implication personnelle de cette dernière dans le suivi des élèves, ce dernier est également assuré par chacun des enseignants qui se concertent et échangent sur ces questions, soit de manière formelle au sein du **conseil des études** et du conseil pédagogique, soit de manière informelle au fil des situations rencontrées. On peut regretter toutefois l'absence d'échanges entre les enseignants et les intervenants des master-class en deuxième année. La continuité de l'accompagnement pédagogique pourrait être améliorée.

Composé des professeurs de l'école en charge des enseignements et des intervenants pédagogiques dont les actions sont ponctuelles dans l'année, le **conseil pédagogique**, notamment en charge de l'évaluation des élèves se réunit deux fois par an ; à l'issue de ces échanges, une fiche individuelle d'évaluation est remise aux élèves.

Par ailleurs, les élèves sont présents dans les trois instances de gouvernance et de suivi pédagogique, à savoir le conseil des études, le CA, et le conseil interne des élèves.

Si le CNSAD a pour spécificité de proposer des cours hebdomadaires durant les deux premières années de son cursus, la politique de stage et de mise en situation professionnelle de ses étudiants est également un axe fort de son offre de formation : participation à des master-class en année 2, stages en milieu rural, stages à l'étranger en année 2 et en année 4 dans le cadre du cursus « Jouer et mettre en scène », ateliers de 3^{ème} année « hors les murs », participation à de grands festivals (Avignon, festival européens), stages à Radio France, stage d'initiation à la pratique du doublage, mises en situation de lectures publiques, (Grand palais, Centre Pompidou), Impromptus dansés en public (Musée de l'Orangerie, Théâtre national de Chaillot), stages au CDN de Montluçon dans le cadre du cursus « Jouer et mettre en scène », partenariat avec le CDN d'Aubervilliers, l'INSAS de Bruxelles, la Comédie française, autorisation de congés pour jouer au cinéma ou au théâtre, création en 2018 des premières « journées de juin cinéma », réalisation du film de Guillaume Brac, Contes de juillet...

La mise en situation professionnelle des élèves se décline également dans les champs de la médiation à travers des interventions dans des lycées, et dans celui de la production de manifestations culturelles via les master-class dirigés par Arnaud Laporte. Elle s'appuie également sur des outils de communication renforcés, via notamment le livret de promotion.

Le **suivi de l'insertion professionnelle** des élèves est assuré par le JTN. Les enquêtes commandées par le JTN ont pour particularité de porter sur deux ou plusieurs écoles supérieures, interdisant de fait une analyse stricte de l'insertion professionnelle des élèves sortant du CNSAD, mais autorisant une analyse comparative. À cet égard, la direction du CNSAD souhaiterait pouvoir commander des études statistiques sur ses seuls étudiants.

Domaine 5 : Inscription territoriale

Articulée autour de son appartenance à la ComUE PSL, qui rassemble 26 institutions d'enseignement supérieur et de recherche (le CNSAD, comme le CNSMDP, l'ENSAD, l'ENSBA, et la Fémis ont le statut d'établissement associés), et de ses partenariats locaux, l'inscription territoriale du CNSAD a un effet structurant sur les diplômes et les enseignements proposés. Les enjeux d'innovation pédagogique, de recherche et d'éducation artistique et culturelle sont ainsi au cœur des partenariats noués, des actions menées (semaine inter-école) et des diplômes proposés (Doctorat Sacre, master « Jouer et mettre en scène », licence CPES, diplôme AIMS).

Domaine 6 : Dynamiques nationale et internationale

La dynamique partenariale du CNSAD se développe également à **l'échelle nationale** dans un souci de diversification des structures culturelles, qu'il s'agisse de leur taille, de leur implantation territoriale (région, milieu rural, banlieue parisienne) ou de leur nature. Au cœur du projet de Claire Lasne Darcueil, l'ouverture à la diversité culturelle prend ici la forme d'une confrontation des étudiants à des structures, domaines artistiques et publics hétérogènes.

Qu'elle prenne la forme d'accueil d'artistes étrangers dans le cadre des enseignements, d'échanges internationaux d'envergure (Canada Russie, Espagne, Allemagne, Écosse, Norvège, Mali, Inde), de la signature de la charte Erasmus+ (2014-2020), de son inscription dans les réseaux d'écoles d'arts dramatiques européens (depuis 2016, le CNSAD est membre du bureau de E : UTSA) et les festivals internationaux (F.I.N.D.), de l'accueil d'étudiants internationaux, ou encore de la perspective de la création d'un festival de la jeune création européenne à Paris, **la dynamique partenariale internationale** portée par le CNSAD depuis 2013 est aussi effective que remarquable.

– C –

ANALYSE DU (DE CHAQUE) CURSUS DE FORMATION

Nous ne pouvons que regretter la décision du CNSAD de ne pas répondre à la demande du ministère concernant l'auto-évaluation de son cursus de formation. Cet exercice, s'il est par définition précieux pour l'établissement lui-même, est par ailleurs indispensable à la bonne mise en œuvre de l'évaluation.

Cursus D.N.S.P. de Comédien

1. Objectifs pédagogiques de la formation

Les **objectifs pédagogiques de la formation** délivrée en première année, et notamment le choix de ne débiter les cours d'interprétation qu'au deuxième semestre, sont bien compris par les élèves de première année que nous avons pu interroger. A contrario, ces derniers semblaient ne disposer que de minces informations sur les enjeux de la Licence CPES. Nos échanges avec des élèves de deuxième année ont contribué à renforcer ce constat.

Le cursus « Jouer et mettre en scène », manque de lisibilité dans sa structuration (tout particulièrement l'année 2 du cursus) et ses objectifs pédagogiques.

Le doctorat SACRe est clairement appréhendé dans ses enjeux pédagogiques.

2. Organisation et modalités pédagogiques de la formation

L'adaptation de la structure de la formation aux différents parcours étudiants est satisfaisante, avec notamment trois semaines de rentrée, appréhendées comme un temps d'adaptation des élèves à l'établissement, en même temps qu'une période de constitution des groupes. On peut également considérer que les enjeux pédagogiques visés par la formation délivrée lors du premier semestre de l'année 1, entendu comme une « remise à zéro des précédents acquis » répond à cet objectif.

La question d'un espace-temps dédié à l'accompagnement pédagogique des élèves de troisième année se pose.

La notion de risques corporels et psycho-sociaux est prise en compte par l'établissement, qui porte notamment une attention particulière aux élèves qui se trouvent confrontés à des problématiques de légitimité culturelle et sociale.

Concernant le **partenariat avec PSL et la délivrance d'un diplôme en parcours conjoint**, à ce jour, le CNSAD propose à ses élèves la possibilité de s'inscrire en licence ainsi qu'en doctorat.

Pour obtenir la licence pluridisciplinaire CPES « Histoire et théorie des arts », portée par le Lycée Henry IV, les élèves du CNSAD doivent rédiger un mémoire sous forme de « carnet de bord analytique ». Le suivi méthodologique de cet exercice réalisé en troisième année est assuré par un enseignant du cursus CPES, quand le suivi des contenus est assuré lui par le CNSAD. Jean-Loup Rivière assurait ce suivi.

Délivré par l'ENS, le doctorat SACRe vient compléter cette offre de diplôme en parcours conjoint qui devrait s'enrichir prochainement du grade master. En 2019, le CNSAD va faire une demande afin que le cursus de deuxième cycle « Jouer et mettre en scène » puisse valoir grade master.

En termes **d'organisation pédagogique entre l'établissement et l'université**, on peut s'étonner ici du choix qui a été fait d'engager PSL uniquement dans un accompagnement de travaux de recherche (tutorat licence), et non dans la délivrance d'une formation conçue comme transmission de savoir. La formation théorique des élèves est en effet assurée par le CNSAD. Formation non soumise à une évaluation. Il n'y a pas de cours présentiel à l'université pour les élèves du CNSAD.

Au-delà de la mise en œuvre de diplômes en parcours conjoint, le CNSAD et PSL collaborent étroitement à l'occasion de la **semaine inter-école**.

3. Suivi de l'insertion professionnelle des diplômés

Le **suivi de l'insertion professionnelle** des élèves diplômés est assuré par le JTN. Il est également mis en œuvre par l'association « Rue du conservatoire ». Les études menées, parmi lesquelles l'étude Audiens de 2015, qui observe le devenir des artistes-interprètes issus du CNSAD et de l'École du TNS après la fin de leur période JTN, montre un taux d'activité très satisfaisant qui oscille entre 87 % et 96 %. Les anciens élèves du CNSAD ont pour spécificité de travailler tant dans le milieu du théâtre que dans celui de l'audiovisuel.

4. Données relatives à la formation

La maquette de formation s'appuie sur le référentiel de formation au DNSPC. Elle se décline en 4UE sur 3 années. :

UE1 : interprétation

UE2 : Apprentissages techniques

UE3 : Culture générale

UE4 : Préparation au métier de comédiens

À l'issue de la formation initiale sur 3 années, les élèves – étudiants ayant obtenus le diplôme national supérieur professionnel de comédien (DNSPC) acquièrent 180 crédits ECTS, soit 30 crédits ECTS par semestre. Le DNSPC peut être assorti d'une licence par choix individuel de la part des étudiants.

Concernant la Licence du Cycle Pluridisciplinaire d'Études Supérieures (CPES) de l'Université PSL, Filière Humanités, Majeure « Histoire et Théorie des arts » :

– pour valider les 60 ECTS de L3, les élèves volontaires doivent suivre et valider 40 ects de leur enseignement dispensé exclusivement au CNSAD et 20 ECTS dispensés conjointement par le CNSAD et le CPS.

– Les élèves de 3e année qui s'inscrivent à la licence rédigent un mémoire durant l'année. La formation « en présentiel » portée par PSL, consiste dans ce suivi individualisé porté d'une part par une professeure du lycée Henri IV, d'autre part par un.e professeur.e du Conservatoire. Le mémoire est suivi d'une évaluation lors d'une soutenance en présence du professeur du CNSAD et de l'enseignant-chercheur du CPES qui ont suivi le travail de l'étudiant durant l'année.

– L'université PSL ne prend en charge en Licence 3 que le tutorat d'un mémoire en codirection avec un enseignant du CNSAD (Jean-Loup Rivière) et son évaluation.

– Le reste de la formation « culture générale » correspondant à l'UE3 sous les intitulés « Histoire des formes théâtrales » et « Dramaturgie » est pris en charge par le CNSAD.

Il est à noter que les élèves étant de provenances sociales, géographiques et culturelles extrêmement diverses (ce qui fait partie des missions du CNSAD), et de niveau scolaire disparates, allant du brevet au doctorat (hors Sacre), tout cours magistral est rendu difficile. La direction a constaté qu'une telle proposition recréait une inégalité qu'il leur appartient au contraire de corriger quotidiennement par un accompagnement personnalisé et une valorisation d'élèves « dont l'intelligence a souvent été méprisée au sein de l'éducation nationale ».

Un travail de suivi et une singularité dans la proposition de la formation en découle pour faire le chemin vers la théorie.

Remarques :

– le nombre d'ECTS par UE n'apparaît pas dans la maquette

– le cours de méthodologie ainsi que le mémoire ne figurent ni dans la maquette, ni dans le planning des cours de l'année 2018-2019.

– quid de la formation en présentiel portée par PSL ?

– l'UE3 : « Histoire des formes théâtrales » et « Dramaturgie », ne comporte pas d'évaluation.

– Les exemplaires des mémoires de licence ne sont pas accessibles (ni aux élèves du CNSAD, ni à nous même) car ils ne sont pas déposés à la bibliothèque du CNSAD.

– D – CONCLUSION

1. Points forts

- Pertinence et cohérence de la structuration des enseignements à l'échelle du cursus ;
- Diversité des enseignements ;
- Mise en œuvre d'une pédagogie de projet ;
- Diversification des profils des élèves ;
- Mise en œuvre d'une politique d'égalité femme/homme ;
- Diversification des structures culturelles et d'enseignement partenaires ;
- Dynamique partenariale à l'international.

2. Points faibles

- Défaut d'information et de sensibilisation aux enjeux d'une double diplomation (DNSPC et Licence CEPS) ;
- Manque de formalisation dans la mise en œuvre de la coordination pédagogique au sein de l'équipe pédagogique ;
- Le partenariat avec PSL est insuffisamment mis en œuvre pour ce qui concerne le diplôme de Licence.

3. Avis global

La formation proposée correspond aux attentes du référentiel de compétences du DNSPC ;
Au-delà de ces attentes, le CNSAD se distingue par des propositions qualitatives et innovantes aussi bien dans sa pédagogie que dans sa politique de recrutement.

4. Préconisations

- Clarifier les contenus et enjeux de la formation « Jouer et mettre en scène » ;
- Intégrer une évaluation de l'UE « Histoire des formes théâtrales », permettant une progression vers un DNSPC conférant grade de Licence ;
- Clarifier la place des 20 ECTS dispensés conjointement par le CNSAD et le CPES (cours de méthodologie) dans la maquette et dans le planning de formation ;
- Renforcer l'information sur les enjeux et la mise en œuvre d'une double diplomation.

ANNEXE

Groupe d'experts chargés de l'évaluation :

Enseignant universitaire : Madame Véronique PERRUCHON

Professeure des universités, Université Lille 3

Personnalité qualifiée : Madame Hélène ALEXANDRIDIS

Comédienne

Inspecteur DGCA : Madame Stéphanie CHAILLOU

Inspectrice de la création artistique, collègue théâtre.

Date des visites : les 26 et 27 novembre 2018, et les 8 et 11 janvier 2019.

Personnes rencontrées :

Nom et prénom	Fonction	Structure
Claire Lasne darcueil	Directrice	
Grégory Gabriel	Directeur des études	
Vincent Détraz	Directeur technique	
Nicolas Fleury,	Chargé de l'accompagnement des projets artistiques personnels des élèves, responsable du cursus « Jouer et mettre en scène »	
Gilles David, Sylvie Deguy et Jean-Marc Hoolbecq	Personnels pédagogiques élus au CE	
Serge Hureau	Au titre des personnalités extérieures, directeur du hall de la Chanson.	
Geert Van Herwijne	Élève délégué de première année	
James Borniche	Ancien élève, promo 2017, cursus « Jouer et mettre en scène », inscrit à La Rookerie	
Lisa Toromanian	Élève de troisième année, en cursus « Jouer et mettre en scène », déléguée CE et CA	
Marcus Borja	Doctorant SACRe, promotion 2014-2017	
Isabelle Catto	Au titre de référent universitaire, personnalité qualifiée au CA, et agrégée de mathématiques, chercheuse CNRS au CEREMADE, Paris Dauphine	
Cécile Feuillet	Élève déléguée de deuxième année	
Antoine de Foucauld	Élève délégué de deuxième année	
Cécile Falcon	Enseignante, Histoire des formes théâtrales	